QUI EST-CE DONC *QUI GAGNE* A LA RÉVOLUTION?

Cace
FRC
7367

C'est pour le peuple que la révolution est faite, nous dit-on; je demande au peuple s'il est heureux, et je desire beaucoup, je le répete, que son état actuel le conduise à une situation plus paisible.

(M. d'Épremesnil.)

CE n'est pas le Roi, puisque ce Monarque naguère le plus puissant souverain de l'Europe, et dont le nom étoit également respecté dans les deux mondes, a perdu même sa liberté en voulant rendre ses sujets heureux et libres, quoiqu'on n'ait d'autre tort à reprocher à ce Roi économe et vertueux qu'une trop grande foiblesse qui, à la vérité, a souvent occasionné les fautes, les inconséquences, et même le despotisme de ses ministres (1); mais, ce que la postérité ne pourra jamais croire, c'est qu'au moment où ce prince est entouré des représentans de la nation, qu'il a appellé près de lui pour assurer à jamais le bonheur de ses peuples, il se trouve sans parens, sans autorité (2), sans argent, sans armée, et privé même de ses gardes, qui

MZ W 14990

n'ont d'autre tort que d'être restés fideles et incorruptibles ; ce qui donne lieu à tout le monde de croire que *ses droits*, aujourd'hui, consistent à accepter purement et simplement tous les décrets de l'assemblée nationale, et *ses plaisirs* à se promener dans toutes les allées du jardin des Thuileries inclusivement.

Ce n'est pas la Reine ; cette souveraine a racheté d'une maniere bien cruelle quelques années de sa vie passées dans le luxe et les plaisirs ; mais le courage et le caractere qu'elle a montrés, même dans les circonstances les plus dangereuses & les plus délicates, doivent apprendre aux François combien elle est digne de former l'esprit et le cœur de l'auguste rejetton de nos Rois, et de lui inspirer les sentimens qui doivent être l'apanage d'un souverain. Cette considération est bien faite pour décider le peuple François à chérir une Reine qui fut toujours humaine et généreuse, et à la forcer d'oublier à jamais les scènes d'horreurs et de barbarie dont elle-même eût été la victime, si ses gardes eussent été susceptibles de crainte ou de séduction (3).

Ce n'est pas, Monsieur ; ce prince ne pourra plus avoir, à beaucoup près, le même revenu ; et au moment où il cherchoit de l'argent pour payer ses dettes, sans être à charge à l'état, il s'est vu forcé de sortir de la neutralité qu'il avoit conservée jusqu'ici, pour repousser la calomnie la plus atroce à laquelle sa conduite sage et retenue n'auroit jamais dû donner lieu (4).

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Ce ne sont pas les princes du sang ; ils éprouvent une diminution considérable dans leurs fortunes, et fugitifs, expatriés au moment même où les droits de l'homme sont reconnus (5), et où l'on entend proférer à tout le monde le mot de liberté ; ils sont tous proscrits pour avoir manifestés leur opinion et le desir qu'ils avoient de soutenir les droits du trône et de la nation, qui doivent toujours être inséparables, excepté cependant le prince (6) qui est parti le dernier pour une commission très-secrette, qui ne peut être soupçonné, en aucune maniere, d'avoir pensé et agi comme les autres.

Ce ne sont pas les ministres ; devenus responsables de leur conduite (ce qui est fort juste), ils sont impunément calomniés (7) et dénoncés san aucunc raison ; et ce *ministre chéri*, l'idole de la nation, qui a préparé la révolution, comptant la diriger à son gré, et faisant dépendre le succès de ses vues ambitieuses de l'anéantissement des deux premiers ordres, et de la reconnoissance des communes, qui lui doivent la double représentation qu'ils ont obtenue, a perdu aujourd'hui toute espece de crédit et de considération ; aussi, dit-on que, rongé de chagrins ou de remords, il est à craindre qu'il ne suive de près le sort de la monarchie française, que ses principes ont commencé à bouleverser, comme ses emprunts avoient commencé à ruiner l'Etat (8).

Ce ne sont pas les officiers généraux, puis-

que les deux seuls généraux que nous eussions en France ont été proscrits, ce qui fait que l'armée françoise se trouve sans chef, et l'état sans soutien, au moment où l'anarchie, qui regne en France, peut donner l'idée à nos ennemis de profiter des troubles qu'ils ont fomentés (1). Un général, connu jusqu'ici par ses victoires et ses vertus (10), est appellé par son Roi pour le défendre, il fait des préparatifs qui puissent intimider les méchans, et rassurer les bons citoyens ; mais les intentions du souverain, et les siennes, dont son nom seul auroit dû garantir la pureté, ont été calomniées par les ennemis de l'état, et on est parvenu à rendre odieux au peuple l'homme qui méritoit le mieux sa confiance et son estime. *Un officier général* étranger (11), au bout de soixante ans de service, n'échappe à la fureur aveugle du peuple que pour languir six mois en prison, et son crime, qui consiste à avoir obéi au Roi et à son général, fait dépendre sa vie et son honneur d'un tribunal *provisoire*, chargé de le juger sur un crime qui n'a pu encore être défini *Un commandant de marine*, connu par ses services distingués (12), et *plusieurs officiers généraux*, ont été mis au cachot sans aucune espece de raison ni de formalité, et n'ont pu obtenir justice de l'atteinte qu'on avoit portée à leur liberté, et au respect dû au Roi, dans la personne d'un commandant qui le représente. *Des officiers généraux*, qui ont bien servi

leur patrie, sont à la veille d'éprouver une réduction sur leurs traitemens (13), comme s'ils n'étoient pas les premiers créanciers de la nation, et comme si ceux qui ont exposé leur vie, pour la défense de la patrie, méritoient moins d'égards que *les sangsues* qui ont ruiné l'état par leur usure ou leur agiotage, et qui sont mis sous la sauve-garde de l'honneur et de la loyauté française.

Ce n'est pas le clergé, ce corps respectable, qui étoit depuis long-temps le premier ordre de l'état, et qui, par les fonctions augustes dont il est revêtu, méritoit autrefois le respect et la considération que les torts et la conduite de quelques individus n'auroient pas dû lui faire perdre, est aujourd'hui anéanti; ses biens qui appartenoient, selon la justice et la raison, aux ecclésiastiques qui les possédoient, ou devoient revenir à ceux qui les avoient donnés, et qui n'avoient jamais eu le projet d'enrichir l'état, en faisant des fondations ou des aumônes, sont maintenant à la disposition de la nation, qui, par une opération fausse et attaque les propriétés qui doivent être sacrées, détruit la vénération qu'on avoit pour les ministres des autels, en les mettant dans la classe des mercenaires, et se prive à jamais des ressources immenses que, dans des temps de guerre ou de calamité, on étoit toujours certain de trouver dans l'ordre du clergé (14).

Ce n'est pas la noblesse, cet ordre qui fut toujours le soutien du trône, de la nation, est dépouillé de ses droits, et perd conséquem-

ment une partie de ses revenus à l'instant même où il avoit sacrifié, de la maniere la plus généreuse, les franchises que les gentilshommes français ont dans tous les temps payées de leur sang ; et par un raffinement de cruauté et d'injustice, on a rendu le peuple furieux contre les gentilshommes (15), dont il ne reclama jamais les secours inutilement ; on a brûlé dans toutes les provinces, avec impunité, les chartiers et les châteaux, et, grace aux arrêtés du 4 Août, qui n'ont pas plus respecté les propriétésparticulieres que celles des provinces, les terres que l'on achetées, et qu'on pouvoit vendre au denier quarante, ne valent plus, comme les rotures, que le denier vingt, ce qui ne peut être avantageux qu'aux Capitalistes, qui, après avoir ruiné l'état, placeront leur argent en fonds, lorsque le crédit de la nation ne méritera plus leur confiance.

Ce ne sont pas les parlemens, ces tribunaux antiques, qui, tour à tour, s'opposoient et se prêtoient au despotisme des souverains, ont long-tems consenti des impôts, d'après le droit qu'ils en avoient usurpé, très-heureusement pour la nation, puisque leurs remontrances étoient ci-devant le seul obstacle que rencontroit le pouvoir arbitraire, mais après que ces cours souveraines se sont toutes réunies pour déclamer les droits de la nation, qui ne doit les états généraux qu'a leurs résistances et à leurs instances réitérées; elles sont certaines d'être détruites par la puissance même, qui leur doit son existence, et qui, au lieu d'augmenter

le nombre de ces tribunaux, dont le ressort étoit en général beaucoup trop étendu, de réformer les vices et les abus qu'ils pouvoient avoir dans leur organisation, ou dans l'administration de la justice, et de borner à jamais leur autorité aux fonctions de juges, veut aujourd'hui les anéantir en entier, sans même calculer que la finance des charges qu'il faudra rembourser sera un nouvel embarras pour l'état, dont les dettes augmentent chaque jour considérablement (16).

Ce ne sont pas les militaires; on sait que *les officiers* ont en vain fait leurs efforts pour maintenir la discipline et la subordination (7), et que plusieurs ont été victimes de l'esprit d'insurrection qui s'est répandu dans toutes les troupes, un major de cavalerie a été mis au cachot, et a manqué d'être pendu par des cavaliers, un lieutenant-colonel d'infanterie a été renvoyé par ses soldats, et forcé de quitter son corps, etc. etc. etc, et *les soldats François*, qui jadis ne connoissoient que l'honneur et leurs devoirs, ont eu le désagrément de voir beaucoup de leurs camarades, et mêmes des corps entiers, se laisser séduire pour de l'argent, et oublier qu'ils devoient être fideles a leurs drapeaux, et soumis à leurs chefs; ce qui a donné lieu à tous les journalistes de calomnier impunément plusieurs régimens, notamment celui d'un prince dont le nom sera toujours cher aux soldats Français, puisque c'est celui de Bourbon, et sous les ordres desquels ils ont cueilli des lauriers; enfin les soldats Français, qui

furent toujours cités comme l'exemple des autres nations et l'élite des troupes de l'europe, ont eu le désagrément d'apprendre que dans l'assemblée nationnale même, un député avoit osé traiter les militaires de brigands, et qu'en vain on avoit demandé qu'il fût puni pour avoir tenu un propos aussi injuste qu'injurieux à l'armée Françoise; et depuis peu un autre député, aussi des communes, les a traités d'assassins, et en a été quitte, comme l'autre, pour être relevé par les gens honnêtes (18).

Ce ne sont pas les négocians et commerçans puisque le commerce va fort mal, que toutes les grandes villes sont mal à leur aise dans ce moment-ci, craignent toujours que les opérations de finance, telles que la vente des biens du clergé, la contribution patriotique, etc., n'aient pas le succés qu'on s'en est promis, et ne retardent les payemens du trésor royal; que nos isles, d'ailleurs, n'éprouvent quelques révolutions (19), ou même ne soient perdues pour la France; enfin ils voient avec peine que le numéraire disparoit, et que toute la richesse maintenant dans le royaume, et sur-tout à Paris, consiste à avoir du papier qu'on ne peut réaliser qu'avec peine, et en perdant une somme trés forte.

Ce ne sont pas les marchands, auxquels il est dû immensement, et qui ne vendent presque rien, puisque beaucoup de personnes riches ont été forcées de s'expatrier, et que, dans ce moment-ci, chacun visant à l'économie et à la réforme, n'achete plus que les choses absolu-

ment nécessaires (20); d'ailleurs, le service militaire est fort couteux pour eux, par les dépenses, et la perte du tems qu'il entraîne.

Ce ne sont pas les laboureurs et cultivateurs. Les arrêtés du 4 août dernier ont permis à tout le monde de détruire le gibier, ce qui a fait un grand tort aux moissons cette année; d'ailleurs leurs enfans, et leurs domestiques perdent des journées entieres à la chasse; enfin ils sont soumis au despotisme des municipalités des villes (21), qui les forcent à porter et vendre leur bled et leurs denrées au prix qui leur est fixé, souvent même dans un moment où ils auroient autre chose à faire; mais, ce qui est encore plus fâcheux pour eux, c'est qu'accoutumés jusqu'ici à supporter, en grande partie, les charges de l'état, on les avoit flattés, avec justice, d'un soulagement prochain, et qu'il paroît au contraire qu'ils ont à craindre de nouveaux impôts pour satisfaire aux dettes de la nation, qui s'augmentent chaque jour; et comme l'assemblée nationale a peu respecté les propriétés du clergé et de la noblesse, les autres propriétaires doivent craindre, avec raison, d'être à leur tour sacrifiés aux capitalistes.

Ce ne sont pas les avocats, puisque les loix devant être plus simples et plus claires que ci-devant, elles auront moins besoin d'interprétation, et qu'il y aura conséquemment moins de procès (ce qui sera à la

vérité fort heureux); d'ailleurs chacun pourra plaider sa cause, ce qui diminuera les fonctions *des avocats*, qui perdent aussi beaucoup à la suppression des justices seigneuriales, dont dont ils occupoient presque toutes les charges; il est vrai qu'ils seront bien dédommagés des pertes qu'ils éprouvent dans cette révolution, par la part qu'ils ont eue à l'établissement de la constitution, et à l'espoir qu'ils ont, lorsque *le grand œuvre* sera fini, de faire renaître, par leurs soins, *la paix, l'union et la concorde, suivies du calme et de la tranquillité* (22).

Ce ne sont pas les procureurs, qui doivent, à ce qu'il paroît, être tous réformés dans le nouvel ordre judiciaire.

Ce ne sont pas les ouvriers, puisque maintenant ils ne trouvent presque plus d'ouvrage, par la diminution ou l'incertitude des fortunes de ceux qui les faisoient ordinairement travailler; ce qui fait tomber le luxe, et même l'industrie (23).

Ce ne sont pas les journaliers, par la même raison d'abord que les ouvriers, d'ailleurs les seigneurs, qui faisoient beaucoup travailler à la campagne, devant être maintenant soumis à un maire, à une municipalité, et à un juge de paix, n'auront plus les mêmes raisons pour y demeurer, sur-tout ceux dont on a brûlé ou pillé les châteaux et les chartriers; d'ailleurs encore, gros-Jean fait, dans sa lettre à son Curé, une réflexion fort juste c'est qu'il n'y avoit pas de curé qui n'employât

pour recueillir la dîme, deux ou trois personnes; ainsi quand elle sera supprimée, ce sera, selon lui, quatre-vingt-dix mille hommes dans le royaume (mais quand même il n'y en auroit que soixante mille, car je crois que gros-Jean a calculé sur un trop grand nombre de curés-décimateurs), c'est toujours un grand nombre d'hommes qui n'aura plus cette ressource pour vivre, puisque les propriétaires ou fermiers, qui n'auront plus la dîme à payer, n'augmenteroient pas pour cela le nombre de leurs gens.

Ce ne sont pas les comédiens, car s'ils ont acquis le titre de citoyens actifs (ce qui fait craindre aux gens honnêtes que beaucoup de jeunes gens, lorsque ce préjugé sera absolument détruit, n'embrassent par inconduite, cet état qui est l'écueil des mœurs et de la religion), ils ont perdu infiniment sur leur recette, & leurs appointemens ont diminué considérablement depuis la révolution, dont ils se sont en général montrés très-partisans, quoiqu'elle ait été funeste à un célebre acteur des variétés (24).

Ce ne sont pas les domestiques, puisqu'on n'a pas même daigné leur accorder le titre de citoyen actif, qu'on a cependant donné à l'exécuteur des hautes œuvres; et d'ailleurs, comme il y a des réformes considérables dans toutes les maisons, depuis celle du Roi, jusqu'à celle du plus petit bourgeois, ceux qui ont ainsi perdu leurs places, ne peuvent pas en trouver de nouvelles, ni

même d'ouvrage d'aucune espece qui puisse les mettre dans le cas de se nourrir eux et leur famille, qui souvent n'avoit pas d'autre ressource pour vivre.

Ce ne sont pas les pauvres, car on a diminué les fortunes de tous ceux qui leur faisoient du bien, et beaucoup de leurs bienfaiteurs ont été obligés de s'enfuir, entr'autres M. l'Ach. de P.... qu'on a vu donner, l'année derniere, au-delà de son revenu (25); Madame la duchesse de l'Inf..., dépensoit à Paris sept ou huit cens mille livres de rente, dont elle donnoit aux pauvres une très-grande partie; les princes du sang, M. le maréchal de B...., M. le maréchal de C...., &c. faisoient des aumônes considérables; enfin, l'année dernière, grace aux personnes riches et aux curés, tous les indigens, dans les différentes parties du royaume, ont trouvé des ressources; mais dorénavant les pauvres de la campagne ne pourront plus avoir de bled ni de paille chez leurs curés, qui souvent l'hiver, au moyen de leurs dîmes, avoient les moyens de nourrir les malheureux, et de fournir des fourrages à des gens mal à leur aise, qui n'avoient qu'un cheval, ou une vache, qui les faisoient vivre; enfin auprès des abbayes et des couvens, il n'y avoit presque jamais d'indigens; mais lorsque ces biens seront possédés par des juifs, où des capitalistes, qui ne viendront dans leurs terres que pour en toucher le revenu, alors on verra un grand nombre de pauvres; d'ailleurs les châteaux, comme on l'a déja dit, seront moins

habités, par le désagrément qu'éprouveront les gentilshommes à n'être plus les premiers dans leurs villages; ainsi, les indigens n'auront donc plus la ressource, toujours certaine jusqu'ici, de leur seigneur, ou de leur curé, et même souvent de l'un et de l'autre.

ENFIN
QUI EST-CE DONC QUI A GAGNÉ A LA RÉVOLUTION?

Ce sont les ennemis du roi et de l'état, qui, calculant d'avance tous les avantages qu'ils en pourroient retirer, ont semé le trouble et la division dans toutes les parties du royaume, et ont même osé abuser du nom du meilleur et du plus vertueux des rois, pour ordonner de piller et brûler les couvens, les abbayes, les châteaux; ont payé les troupes de Sa Majesté pour les arracher à leurs drapeaux et à leurs devoirs, ont soudoyé une armée de brigands, qui répandus dans toutes les provinces, et dans la capitale, ont commis souvent, à jour nommé, tous les dégâts et tous les crimes qui leur étoient ordonnés, et ont été la cause qu'au milieu de la paix la plus profonde toute la France s'est trouvée sous les armes, et que le peuple français (26), ci-devant renommé par sa douceur et sa générosité, est devenu en un moment l'instrument aveugle de la vengeance et de la cruauté, et s'est même porté à des excès de barbarie que la postérité ne pourra jamais croire. Ce sont *les capitalistes*, qui en accaparant tout le [illegible]

méraire, qui devient chaque jour plus rare, malgré l'envoi que tout le monde a fait de l'argenterie à l'hôtel de la monnoie, et établissant leurs fortunes sur les ruines de l'état, s'enrichissent par un agiotage continuel, et ne nous laissent pour toute ressource que du papier, qu'on ne peut réaliser qu'en leur offrant un nouveau gain, ou en attendant très-long-temps (27). Ce sont *les journalistes* qui, stipendiés pour échauffer les têtes et tromper le peuple (28), ont eu le talent de lui rendre odieux sous le nom d'aristocrates, qui signifie cependant, dans son vrai sens, des sages, d'excellens commandans, tous ceux qui l'ont fait travailler ou vivre l'année dernière (29); enfin il résulte donc, d'après cet ouvrage, qui n'a d'autre mérite que d'être vrai et impartial, que, jusqu'ici, il n'y a que *les ennemis du Roi et de la patrie*, *les brigands*, *les émigrans* (qu'on appelloit ci-devant voleurs et déserteurs), *les journalistes et les capitalistes*, qui aient gagné à la révolution; ainsi l'on peut dire avec vérité, aux gens honnêtes qui ont été assez fous ou assez dupes pour y contribuer, *sic vos non vobis*, etc.

Observations d'un François impartial.

Quelques personnes honnêtes qui desiroient, avec raison, la réforme des abus qui existoient dans tous les genres, sont persuadées « qu'ils étoient si fort enracinés, qu'il n'étoit pas possible de parvenir à les détruire sans opérer une

révolution, et se bornent à dire que les choses ont été trop loin ». D'autres jugeant d'après l'événement, disent : « si les parlemens avoient enregistré les édits de l'impôt territorial et de l'impôt du timbre, cela auroit évité tout ce qui nous arrive; que l'on devoit savoir, par l'expérience, que jamais en France les états-généraux n'ont produit aucun bien, parce que les ministres ont toujours eu soin de semer la méfiance et la discorde entre les trois ordres, et que ces assemblées ont presque toutes donné lieu à quelque faction puissante, qui voulant profiter des troubles et de l'anarchie, cherchoit à s'emparer du trône ». Je répondrai aux premiers, 1°. que la foiblesse du roi; la prodigalité et la malversation de ses anciens ministres; l'ambition démesurée de quelques personnages; l'argent d'une puissance voisine, joint à celui de son principal agent en France; la scélératesse et le génie d'un homme célebre par ses vices et son éloquence; la complaisance criminelle et intéressée de ses complices; l'aveuglement du peuple, l'insubordination des troupes, etc. (30); enfin, l'oubli de la part des députés, de leurs sermens et des vœux de leurs commettans, ont été les vraies causes de tous les malheurs qui nous sont arrivés, et qu'une pareille révolution, opérée par de pareils moyens, ne pouvoit jamais devenir avantageuse au peuple François : 2°. qu'une révolution étoit si peu nécessaire, que les cahiers de tous les ordres et de tous les bailliages, étoient parfaitement d'accord sur les articles princi-

paux, et que conséquemment si les représentans de la nation eussent suivi littéralement les ordres de leurs commettans et leurs sermens qui devoient être sacrés (31), il ne leur seroit resté à discuter que des questions de détail qui eussent été aisées à résoudre, lorsque les bases de la constitution, qui ne souffroient point de difficulté, eussent été posées, d'après un dépouillement général des cahiers, dont le vœu de la majorité auroit représenté d'une maniere certaine et constitutionnelle la volonté de tous les François (32). Je repondrai aux derniers que les parlemens en continuant d'enregistrer les impôts d'après le droit qu'il s'en étoient arrogés, et dont ils avoient souvent abusés, n'auroient fait que perpétuer les abus du gouvernement et les maux du peuple; que d'ailleurs ces deux impôts, d'une quotité indéfinie, faisoit tort à l'agriculture et au commerce (33); qu'il étoit beau à ces cours souveraines de se réunir pour forcer le souverain, par leur résistance, de remettre la nation en jouissance de tous ses droits; et, sans vouloir approfondir les motifs qui ont alors dirigé leur conduite, je trouve que les parlemens ne pouvoient ni redouter, ni même prévoir les malheurs incroyables qui ont résulté du succès de leur demande, puisqu'ils n'ont été occasionnés que par la méfiance et la division que les ennemis de l'état ont semée parmi les représentans de la nation (34), pour opérer une révolution qu'un ministre étranger avoit fomentée, et qui devoit être avantageuse à quelques individus qui ont sacrifié le

repos

repos et le bonheur de la France à des projets ambitieux, qui sont heureusement (35) restés jusqu'ici sans succès, mais qui n'en ont pas moins produit des maux affreux et irréparables. Enfin, je répondrai aux uns et aux autres, que le vœu général de la nation, exprimé dans les cahiers des différens bailliages, étant parfaitement d'accord avec les intentions du roi, consignées dans sa déclaration du 23 Juin dernier, il ne falloit donc pas de révolution pour opérer le bien général, puisque le souverain accordoit même plus que ses sujets n'auroient osé l'espérer ; mais qu'il falloit absolument une assemblée de la nation pour qu'elle pût rentrer en jouissance de ses droits, et réformer à jamais, de concert avec le roi, les abus et les vices qui existoient dans toutes les parties de l'administration. Je crois avoir suffisamment démontré aux véritables Français, qui sont les seuls dont j'ambitionne le suffrage, que les états-généraux étoient indispensables ; mais que la révolution, loin d'être nécessaire, étoit dangereuse, comme nous en avons fait la fâcheuse expérience ; ce qui ne nous seroit pas arrivé, si nous avions suivi les principes de M. Bailly, qui dit, dans sa lettre sur l'atlantide, *tout ce qui est subit, instantané, tout ce qui est révolution, est une source de maux* (36); ou ceux du célebre Jean-Jacques, qui s'exprime ainsi sur le même sujet : *les Peuples une fois accoutumés à des maîtres, ne sont plus en état de s'en passer ; s'ils tendent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté, qu'*

prenant pour elle une licence qui lui est opposée, leur révolution les livre presque toujours à DES SÉDUCTEURS qui ne font qu'AGGRAVER LEURS CHAINES.

J'entends parler souvent d'une contre-révolution, et je vois que les républicains démocrates, démagogues ou enragés la craignent, et que beaucoup de royalistes, ou monochrates, désignés sous le nom mal appliqué d'aristocrates, ont l'air de la desirer. Quant à moi, je ne pense ni comme les uns, ni comme les autres; 1°. parce qu'elle me paroît impossible; parce que, pour l'opérer, il faudroit y déterminer le roi, et lui donner un caractere de fermeté qu'il n'aura jamais; il faudroit d'ailleurs trouver quelques personnes qui, distinguées par leur rang et leurs services, eussent vraiment du caractere et du génie pour la diriger (37) d'une maniere avantageuse au roi et à la nation, afin que le succès n'en fût pas douteux; il faudroit en outre avoir de l'argent, et le roi n'en a pas à sa disposition; enfin, il seroit nécessaire d'avoir des troupes sur lesquelles on pût véritablement compter, et tout le monde sait qu'une guerre extérieure peut seule rétablir la discipline et la subordination dans l'armée française: 2°. il y auroit à craindre que l'esprit de parti, et non l'amour du bien général, ne dirigeât les projets et même les moyens, et que la vengeance ne donnât l'idée de renouveller les scenes d'horreur et de barbarie qui ont eu lieu, et cette crainte seule doit retenir tout homme honnête qui songeroit

à une contre-révolution, puisque *la liberté même seroit trop payée par une goutte de sang humain.* C'est ainsi que s'exprime Rousseau, l'oracle de nos républicains, qui le citent souvent, sans cependant suivre exactement ce qu'il y a de meilleur dans les principes de ce républiciste, qui, quoiqu'il ait dit avec raison que, *du mépris de la religion naît celui des devoirs*, avoit, ainsi que Voltaire, l'abbé Reynal, et plusieurs autres philosophes, préparé d'avance les esprits à une révolution, en affoiblissant notre attachement pour la religion de nos peres; ce qui nous a fait passer, en peu de temps, du fanatisme à l'irréligion, comme nous venons de passer du despotisme à l'anarchie; ce qui a fait dire au premier ministre d'une puissance voisine, que nous n'avions fait que *traverser la liberté* (38).

Je ne conviens cependant pas, quoique l'aveuglement du peuple, sur ses vrais intérêts, soit poussé au point que beaucoup de personnes croient maintenant que *le mieux ne peut naître que de l'excès du mal*, qu'il faille laisser agir davantage les ennemis de l'état, puisque ce seroit aggraver nos malheurs, et que pour sortir de l'abîme affreux où nous nous trouvons, nous ne pouvons pas compter sur ceux qui nous y ont plongés, et je crois même qu'il n'y a pas un moment à perdre pour les provinces qui vont se rassembler par départemens ou par districts; elles doivent songer qu'un roi, qui fut toujours l'objet de leur amour, a perdu toute son autorité, et même sa liberté, et qu'elles ont à

craindre, ou de devenir la conquête des puissances voisines (39), d'être forcées à accepter un gouvernement fédératif, dans lequel la capitale voudroit avoir la souveraineté, et auquel on les conduit insensiblement en établissant la démocratie royale, qui ne peut jamais exister, et sur-tout dans un grand empire. Voilà, Français, les écueils principaux que vous avez à éviter, et comme vous pouvez, avec justice retirer votre confiance à ceux qui ont violé vos ordres, et même leurs sermens ; qui vous ont jusqu'ici empêché de vous réunir pour juger les opérations (40) ; qui ont attaqué le propriétés des différens ordres de l'état, nécessaires dans une monarchie, qu'ils ont entiérement anéantis, et même celles des citoyens ; et qu'enfin abrogeant toute espece de puissance sur leurs mendataires, ils ont osé déclarer qu'ils ne pouvoient être rappellés par leurs commettans, ont ensuite divisé le royaume d'une maniere qui favorisera tour-à-tour également l'anarchie et le despotisme (41) ; pour se soustraire aux reproches qu'ils auroient pu essuyer dans leurs différentes sénéchaussées ou bailliages, et ont mis le comble à leurs procédés, en osant jurer et faire de maintenir une constitution qui n'est ni connue ni achevée, et qui ne peut être obligatoire que lorsqu'elle aura été réellement approuvée par la nation assemblée par bailliage ou département, et sanctionnée librement par le Roi (42). Vous pouvez, aussi-tôt que vous vous réunirez, rappeller les Députés actuels, examiner leurs opé-

rations, les rendre responsables de leur conduite, qui ne peut être justifiée que par la bonté de leurs opérations puisqu'ils n'ont pas suivi vos ordres, et qu'ils seroient même toujours coupables de n'avoir pas demandé de nouveaux pouvoirs (43). Mais si vous trouvez, comme cela est vraisemblable, la nouvelle constitution vicieuse, puisque le Roi n'y est pas nécessaire, et qu'une chambre une, qui réunit tous les pouvoirs, ne peut être que despotique alors vous donnerez vos instructions à de nouveaux députés qui mériteront votre confiance, ou vous accepterez, avec les changemens que vous croirez nécessaires, la déclaration du Roi, du 23 Juin dernier, qui étoit le résumé de vos cahiers. Mais quelle que soit la marche que vous adopterez dans une circonstance aussi délicate, évitez, dans vos assemblées, tout esprit de cabale ou de parti; méfiez-vous de l'éloquence, qui est souvent dangereuse; que votre vœu unique soit *salus populi suprema lex;* et ne confiez vos intérêts qu'à des citoyens qui aient l'esprit juste, le cœur droit, et dont la conduite vous atteste la probité, la bonne volonté, et sur-tout l'incorruptibilité. Tels sont les conseils et les vœux d'un Français partisan du gouvernement monarchique, ami de la vraie liberté et du patriotisme, mais ennemi juré de la licence qui conduit de l'anarchie au despotisme, et qui ne se croira vraiment heureux que lorsqu'il verra les droits du Roi et de la nation établis par une constitution sage et solide, assurer à jamais la liberté et les propriétés de tous les citoyens; ce sera alors

qu'il reconnoîtra que si la nation Française commet quelquefois des erreurs par légéreté, elle sait les reconnoître et les réparer, et qu'elle finit toujours par distinguer les bons citoyens, de ceux qui établissent leurs projets de fortune et d'ambition sur les ruines de leur patrie; mais qui, tôt ou tard, comme *Marcel*, finissent par expier d'une maniere cruelle leurs crimes et leurs forfaits.

Un petit mot d'avis aux propriétaires.

M. Necker avoit assuré qu'il rétabliroit le niveau entre la recette et la dépense, moyennant un accroissement de revenu de 60 millions; mais il admettoit pour principe nécessaire, qu'aucune des branches de l'ancien revenu ne souffrira d'altération. Voyons maintenant à-peu-près de combien ce *déficit* sera augmenté par les opérations de l'assemblée nationale.

Ancien *déficit*.	60,000,000
Remplacement de la gabelle. . .	60,000,000
Remplacement des aides. . . .	50,000,000
Justice gratuite.	50,000,000
Suplément du culte divin. . .	40,000,000
Perte sur les consommations, frais de municipalités, gardes bourgeoises, remplacement des pertes occasionnées par la contrebande, frais de l'assemblée. . . .	100,000,000
Voilà donc des objets à remplacer ou perdus pour.. . . .	360,000,000.

Na. Les assemblées de département et de district étant très-multipliées, occasionneront une dépense très-considérable, l'on peut juger, d'après le tribunal provisoire établi à Rennes; combien la justice deviendra dispendieuse; on aura d'ailleurs à rembourser les charges des Magistrats actuels.

Opposons le tableau des ressources.

Dîmes supprimées.....	80 millions.
Abolition des privilegés.....	15
Réformes du Roi.....	15
Réformes sur les pensions....	10
Gain sur les régies des impôts.	10
Bonifications annuelles, économies projettées dans les différens départemens.....	30
	160 millions

On voit clairement que, d'après ce calcul tiré d'un Ouvrage intitulé : *Questions d'un citoyen*, que le nouveau *deficit* sera de 200 millions, & conséquemment augmenté de 140 millions depuis l'ouverture des Etats-Généraux; mais comme il faudra, pour le combler de nouveaux impôts, puisque les créanciers de l'état ont été mis sous la sauvegarde de la loyauté Françoise, il est bon d'avertir les propriétaires qu'il est démontré, par un mémoire que vient de faire imprimer la commisson intermédiaire de l'Isle de france, que sur une propriété produisant 6,122 liv. 10 s. les impositions directes s'élevent à la

somme de 3,901 liv. 4 f. par conséquent il ne reste que 2,221 liv. 6. f. sur laquelle il faut encore prélever toutes les impositions indirectes, &c. dont il faut, pendant trois ans payer un douzieme pour la contribution patriotique, ce qui réduit ce revenu, pendant ces trois années, à 2,036 liv. 16 f. (Voyez à ce sujet un ouvrage intitulé : *Intérêts des Propriétaires fonciers défendus contre les Capitalistes et l'adresse aux bretons*, à la fin de laquelle est le mémoire de la commission intermédiaire de l'Isle de France). Les Provinces, sur-tout celles qui, ayant des franchises comme l'Alsace, la Lorraine, la Bretagne, etc. seront obligées, d'après cet apperçu, de payer des impôts beaucoup plus considérables que ceux qu'elles paient actuellement, puisque toutes les Provinces paieront également, et qu'il faudroit même que l'Isle de France payât encore davantage, si l'on venoit à sacrifier les propriétaires, déja trop grevés d'impôts, aux créanciers de l'état.

NOTES,

NOTES.

(1) On a comparé l'époque où le Roi a reçu le 17 Juillet, à Paris, la cocarde des mains de M. Bailli, à celle où Marcel, Maire de Paris, changea de chaperon avec Charles V, qu'il tenoit prisonnier, & sous les yeux duquel on avoit massacré le maréchal de Conflans & le maréchal de Clermont (voyez le tableau de sa famille.) Et lorsque le Roi a été, le 4 février 1790, à l'assemblée se déclarer chef de la révolution, on a encore comparé cette démarche à celle d'Henri III, qui se déclara chef de la ligue. Depuis cette époque, le Roi est sorti deux fois des Thuileries, & la premiere il a été à Notre-Dame le jour même auquel Louis XIII, en 1638, fit vœu, & mis son royaume sous la protection de la Vierge; il est certain que le 17 juillet 1655 & 6 octobre 1789, & le 4 février 1790, doivent être gravés dans la mémoire du Roi. On avoit désiré que leurs Majesté assistassent au Te Deum chanté à Notre-Dame le 14 février, auquel l'assemblée nationale s'est rendue en corps; mais le Roi a, dit-on, répondu qu'il ne pouvoit assister à un acte de réjouissance, tandis qu'il se commettoit chaque jour de nouveaux crimes dans les provinces; car son discours n'a pas fait renaître la tranquillité dans le royaume, et ne lui a pas fait recouvrer son autorité comme il l'avoit espéré; & depuis cette époque, le corps législatif a encore usurpé l'établissement de la constitution militaire dont il n'eût dû fixer que les points principaux; et on ose porter à la sanction du Roi un décret qui ordonne

que les troupes prêteront tous les ans le ſerment civique à l'époque du 14 juillet, pour immortaliſer le patriotisme des Gardes-Françaises, qui ont quitté leurs drapeaux & la garde du Roi.

(2) Quand on a vu, en 1788, les ministres du Roi pouſſer le deſpotisme au point de faire arrêter deux magistrats siégeans à la cour des Pairs, & dont le crime étoit d'avoir défendu les intérêts de la nation, sans éprouver aucune difficulté; on est étonné avec raison de voir le Roi en 1789, sans autorité, ne pouvant empêcher des meurtres, des aſſaſſinats, des proſcriptions même ſous ſes yeux & dans ſon palais qui avoit été violé par une troupe de bandits. Tout le monde ſait les circonſtances qui ont forcé le Roi à venir au château des Thuileries, dans lequel il a été renfermé plus de trois mois ſans ſortir même dans Paris, & où il eſt gardé par une garde nationale qui n'eſt pas à ſes ordres, et qui remplace ſes Gardes du Corps, dont les diſtricts ont empêché le retour, & dont le crime n'a jamais été que d'être reſtés fidèles & incorruptibles. Lorſque le Roi a envoyé ordre à la municipalité de Toulon de mettre en liberté M. d'Albert de Rioms & les autres officiers arrêtés ſans aucune eſpèce de raison et de formalités, cela n'a pas ſuffi & il a fallu un décret de l'assemblée nationale ſur lequel on a délibéré avant de l'exécuter; & cependant cette municipalité a reçu deux fois des complimens de la part de l'aſſemblée Nationale, quoiqu'il fût impoſſible qu'elle eût raiſon, ſi les offiiers n'avoient pas tort.

(3) Tout le monde ſait les dangers que la

reine a couru dans la nuit du 5 au 6 octobre, & auxquels elle n'est échappée que par la bravoure & la fidélité des Gardes du Corps, notamment de MM. du Repaire & de Sainte-Marie. L'europe a vu avec admiration le courage & le caractére que cette ſouveraine a montrés dans ce moment là & depuis cette époque. La Commune de Paris qui s'occupe sans cesse de complots & de conspirations imaginaires, & qui a enfin conduit ſur l'échafaud le Marquis de Favras, qui est mort en héros chrétien, & prenant le Ciel à témoin de son innocence, a été plus d'un mois à dénoncer au chatelet les atrocités commises à Versailles les 5 & 6 octobre, & cette affaire n'a point eu de ſuites, quoi que les bandits qui avoient égorgé les Gardes du Corps, & qui en vouloient à la famille royale, se ſoient rendus coupables du double crime de lèze-Majesté & de lèze-Nation, puisque le palais du Roi & la salle de l'Assemblée nationale avoient été violés. (Voyez le mémoire de M. Mounier, & la relation très-exacte des évênemens des 5 & 6 octobre.)

(4) Monsieur, depuis l'Assemblée des notables où il avoit opiné pour la double représentation du Tiers-Etat, n'avoit plus fait connoitre sa façon de penser; mais à l'hôtel-de-ville, le 27 décembre 1789, placé à côté du maire, il a prononcé un diſcours pour ſe diſculper d'une calomnie atroce, dans lequel il s'est déclaré partisan de la révolution de laquelle il avoit toujours regardé le Roi comme le chef, &c. La commune de Paris avoit promis une récompense à celui qui dénonceroit la personne qui avoit écrit un billet calomnieux pour ce prince, répandu avec pro-

fusion dans le public, et on assure que c'étoit un garçon de billard du palais royal qui a été plus d'un mois en prison, sans qu'on ait décrété ni informé contre lui, et il a été mis en liberté sans aucune espéce de jugement.

(5) La connoissance qu'on a donnée au peuple de ses droits avant de lui apprendre ses devoirs, a été cause qu'il a passé de l'esclavage à la licence sans avoir connu la liberté, qu'il s'est porté à tous les excès que la fureur et l'impunité pouvoient lui inspirer, & auxquels il étoit excité par les ennemis du Roi et de l'Etat ; et la lanterne qui servoit ci-devant à l'éclairer, est devenue le fatal instrument de son aveuglement. Un des chefs de la révolution a dit que les hommes naissent égaux, et que la société les rend inégaux ; mais il n'y a pas de principe plus faux, puisque l'un est né fort, l'autre foible, l'un spirituel, l'autre imbécille : c'est la société & la loi qui les rend égaux en protégeant le foible contre le fort, ainsi les sauvages ne connoissent que la loi du plus fort à laquelle il est à craindre que nous ne soyons réduits par l'anarchie, et ils sont loin de l'égalité établie par les loix chez les peuples policés. On étoit parvenu à rendre les princes odieux au peuple, en lui persuadant qu'ils avoient formé une conspiration contre Paris, comme s'ils n'étoient pas ceux qui auroient le plus perdu à la destruction de la capitale ; d'ailleurs des princes qui ont le caractère de vrais chevaliers Français, & dont la conduite est irréprochable, doivent être à l'abri de toute espèce de soupçons ; puisque défenseurs des droits du trône & de la nation qui doivent être inséparables, ils doivent défendre également l'autorité du souverain & la liberté de ses sujets.

(6) Ce prince a ſacrifié par amour de la patrie, les intérêts de ſes commettans, & a quitté l'aſſemblée nationale dans laquelle il avoit une grande influence, pour remplir une commiſſion très-secrette, & qui exige, dit-on, pluſieurs années de réſidence en Angleterre. On a été cependant ſurpris que ce prince, dont le buſte fut couronné au palais royal le 12 juillet après avoir été promené à côté de celui de M. Necker, & auquel ſa grande popularité dans un moment où tout eſt ſuſpecte, a fait beaucoup d'ennemis, n'ait pas demandé, pour l'accompagner, deux membres du comité des recherches. Cela prouve qu'il imagine que l'opinion publique n'a pu jamais varier ſur ſon compte, quelques méchans auſſi ont été étonnés qu'il n'ait pas ſuivi l'exemple de Monſieur pour repouſſer les ſoupçons auxquels ſon abſence a pu donner lieu. On aſſure qu'il a retardé ſes paiemens d'un an, pour ne pas être obligé de payer en billets de la caiſſe dont il fait peu de cas, & qu'il a chargé M. le comte de M . . . de diſtribuer l'argent qui lui eſt dû comme Député, aux pauvres du F. S. A., ſi toutefois, comme il le croit, l'état doit payer ſon abſence.

(7) MM. Necker, de St. Prieſt, ont été dénoncés à l'aſſemblée nationale par M. de M..., & M. de la Luzerne par M. de G . ., ſans aucune eſpèce de preuves, & ces trois accuſations n'ont pas été pourſuivies; cependant l'assemblée devoit avoir à payer des coupables ou des calomniateurs; mais on ſe rappelle que M. de M . . . a dit un jour avec l'énergie qui le caractériſe, la délation eſt une des nouvelles vertus; c'eſt le même Député qui nous a appris qu'il exiſtoit des délits légaux;

c'eſt encore lui qui a oſé avancer qu'il ne connoiſſoit que trois claſſes dans la ſociété, les voleurs, les ſalariés & les mendians, ſans déſigner dans laquelle il ſe comprenoit ; c'eſt encore lui qui s'eſt permis de dire que, s'il exiſtoit un ſcrutin épuratoire, beaucoup de membres ſortiroient de l'aſſemblée ; on voit d'après cela que la dénonciation de ce député ne peut faire aucun tort àun Miniſtre, ſurtout lorſqu'elle eſt dénuée de preuves ; mais pour bien connoître M. le comte de M.... voyez la lettre aux commettans du comte de M...

(8) On ne ſait pas trop par quelle magie M. N... qui n'a jamais protégé que les Capitaliſtes & les Agioteurs, qui a fait des emprunts énormes & qui a évité avec ſon rival, auquel cependant l'opinion publique n'étoit pas favorable, une diſcuſſion qui eût pu donner de grandes lumières ſur l'origine du déficit que l'on a augmenté ou diminué ſuivant les circonſtances, eſt parvenu à enchaîner pendant long-temps les ſuffrages de 24 millions d'hommes. Ce miniſtre qui a aſſemblé les notables pour faire enſuite le contraire de ce qu'ils avoient conseillé, & qui, quoique la liberté de la preſſe exiſtât, a empêché que les arrêtés qui juſtifioient leur opinion, ne fuſſent imprimés : qui en décidant une queſtion ſur laquelle les états-généraux ſeuls avoient le droit de prononcer, a paru protéger l'opinion par ordre, & qui a cependant approuvé la nomination des Etats de Dauphiné qui preſcrivoient l'opinion par tête, tandis que dans les autres provinces, il n'a pas voululaiſſer nommer les députés par les Etats ; qui a dit à l'ouverture des etats-généraux, que le dé-

ficit n'étoit que de 54 millions, et que le Roi eût pu se passer de les convoquer ; peu de temps après, a osé proposer deux emprunts de 110 millions, ensuite une contribution patriotique du quart du revenu de tous les citoyens qui ont au-delà de 400 liv, ,sans compter toute l'argenterie du Royaume et les dons patriotiques. En vain diroit-il pour s'excuser, qu'on ne payoit plus les impôts, parce qu'on lui répondroit avec raison que c'est sa faute ou celle de l'Assemblée Nationale, qui est son ouvrage, puisque ses prédécesseurs les recevoient assez exactement, même pendant que le cours de la justice a été interrompu. (Voyez la contribution raisonnée.) Si M. N.... avoit voulu le bien général, au lieu d'établir des conférences entre les trois ordres, dans lesquelles les esprits s'aigrissoient, il auroit engagé le Roi seul représentant de la Nation, lorsqu'elle n'a point d'Etats-Généraux assemblés, à réunir les trois ordres, et à vérifier les pouvoirs des Députés auxquels il étoit en droit de demander qui êtes-vous, et à quel titre venez-vous ici ? Cela auroit évité des discussions et une perte de tems considérable, et cette formalité auroit même dû avoir lieu avant l'ouverture des Etats-Généraux. Si le Roi avoit proposé alors la déclation du 23 juin, comme les factions et les cabales n'étoient pas encore formées, elle auroit été vraisemblablement acceptée par les trois ordres ; mais M. N.... vouloit une révolution comptant en diriger les mouvemens, et il comptoit profiter de l'ambition et de la fortune d'un autre pour tirer les marrons du feu. Si M. N..... eût été sage, il ne seroit pas revenu de son exil en 1789, on auroit attribué tout le mal qui seroit arrivé à son absence. Si M. N.... eût pensé

délicatement, au lieu de parler de proscriptions, de coupables, &c. à l'Hôtel-de-Ville, il auroit déclaré que si le Roi ne reprenoit pas son autorité, les Loix, leur vigeur, et les Tribunaux leurs fonctions, il ne reprendroit pas le ministere ; mais il demanda une chose juste, qu'on mît en liberté le Baron de B...., les Districts s'y opposerent, et M. N..., resta, ce qui prouve qu'il n'avoit pas attaché un grand prix à la demande qu'il avoit faite ; on a dit que ce Ministre avoit décidé la démarche du Roi du 4 Février, d'accord avec les Chefs de la révolution, et qu'il étoitt l'auteur du discours que le Roi a prononcé debout et découvert. A quoi a abouti cette nouvelle condescendance du Roi, qui a promis de maintenir une Constitution, qui n'est ni bonne ni achevée, et qui se trouve contraire aux droits de la Nation et de plusieurs Provinces, qu'il a juré de maintenir à l'époque de son sacre. Il paroît certain qu'il y a beaucoup d'argent au Trésor-Royal, et qu'il y en arrive chaque jour des différentes parties du Royaume, et cependant le Ministre des Finances ne paie pas, le numéraire devient plus rare chaque jour : auroit-on le projet de forcer de cette maniere les Provinces à accepter le papier-monnoie, ou se serviroit-on de notre argent pour tous..... Ah ! mes Compatriotes, quelle belle révolution ! Il existoit l'année derniere une disette de bled dans le Royaume, le pain est encore fort cher cette année, et nous nous trouvons sans argent, quoique le déficit s'augmente énormément chaque jour. Que de reconnoissance nous devons à nos Représentans et aux Administrateurs des Finances, dont on a accepté les plans et les projets sans vérifier leurs comptes !

(9) S'il est vrai qu'une Nation voisine ait fomenté, opéré la révolution de France avec des agens dont elle étoit sûre, et qui avoient eux-mêmes des vues de fortune ou d'ambition, nous devons craindre, n'ayant ni marine ni armée, qu'elle ne veuille s'emparer de nos Colonies, de l'Isle de Corse, et peut-être de la Normandie et de la Bretagne, d'autant mieux que ces deux Provinces qui par leur ensemble chacune, pouvoient opposer de grands moyens de défense ; on sait même que Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, fit la conquête de l'Angleterre, n'ayant plus aucune force politique par la nouvelle division du Royaume, qui détruit tout esprit de Province, et qui les exposera ainsi sur toutes les autres frontieres du Royaume à devenir la conquête de nos ennemis ; on connoît même déja conclusion du cercle du Haut-Rhin au sujet de l'Alsace, sur lequel nos Représentans n'ont pas daigné délibérer, et qui pourra nous occasionner une guerre avec l'Empire ; d'ailleurs la nouvelle division du Royaume vantée dans la Lettre de l'Abbé Raynal, ouvrage d'un partisan de M. N...., qui a cru le faire rechercher davantage en le faisant paroître sous un autre nom que le sien, ne laisse à espérer que l'anarchie ou le despotisme, puisque les Etats Provinciaux, les premiers ordres et les Parlemens qui étoient les seuls obstacles que rencontroit le pouvoir arbitraire, sont détruits ; et si nous n'avons plus dans ce moment-ci qu'une démocratie royale, il est certain que lorsqu'un Roi pourra compter sur son armée, il n'aura aucune peine à devenir plus despote que ses prédécesseurs, puisque les divisions qui existeront entre les Municipalités, les Districts,

les Départemens qui se croiront autant de Républiques, serviront ses projets, et que le vrai peuple Français qui a toujours aimé ses Rois à l'adoration, préférera avec raison le despotisme d'un seul à l'anarchie, qui est le despotisme de tous, et dans laquelle d'ailleurs un grand Royaume ne sauroit long-tems exister. Nous voyons malheureusement dans ce moment-ci la vérité de ce qu'on paru redouter dans un de leurs arrêtés des Etats du Dauphiné : « Craignons, si nous ne savons » pas profiter du moment, qu'on ne dise un jour que » le Français ne sait ni supporter l'esclavage, ni » mériter la liberté ».

(10) Le Maréchal de Br...., l'égide et l'exemple de la France par ses talens militaires et les vertus, qui, pendant 72 ans d'une vie irréprochable, a mérité l'estime et la considération de l'Europe entiere, a perdu, par une calomnie atroce, en un jour, les suffrages de ses compatriotes ; et ce qui prouve combien le Français est léger et inconséquent dans sa haine ou son attachement, c'est que tandis qu'il proscrivoit ce général sur le soupçon d'une conspiration dont 300 témoins entendus dans l'affaire de M. de Bez....., ont démontré la fausseté par le résultat de leurs dépositions, il portoit en triomphe, et couronnoit le buste d'un Prince qu'il avoit sifflé au retour de ses campagnes en 1778, et qui, par sa vie privée, n'avoit dû en rien faire varier les opinions sur son compte. Si le Maréchal de B.... n'avoit pas été contrariés dans ses projets, il n'auroit sûrement pas fait venir de troupes à Paris, où on les séduisoit publiquement, puisque M. de B.... a été pris dans les casernes des gardes-Fraçaises, leur distri-

buant de l'argent ; mais il les auroit fait camper à 15 ou 20 lieues de la capitale, en leur ôtant toute espèce de communication avec les Bourgeois, et le Roi auroit alors déclaré qu'elles n'étoient assemblées que pour maintenir l'ordre public, sa sûreté personnelle, et protéger la liberté des suffrages aux Etats-généraux s'il étoit besoin ; et comme dans ce tems-là il étoit libre, il auroit été s'établir à Fontainebleau ou à Compiegne, pour être à portée de voir souvent ses troupes, et de mériter la confiance et l'attachement que sa présence seule leur eût inspiré ; cela eut empêché toutes les scènes d'horreur qui ont eu lieu. Lorsque le peuple de Paris auroit su qu'il n'y avoit jamais de rassemblement de troupes sans canon, il n'auroit plus été effrayé de l'artillerie, et ne se seroit pas armé contre son Souverain.

M. le Maréchal de Broglie, Barentin, le comte de Puiségur, le Baron de Bezenval, le Marquis d'Autichamp, accusés par la Commune de Paris du crime de leze-nation, ont été pleinement justifiés par un jugement rendu publiquement par le Châtelet le premier Mars 1790. L'innocence démontrée et reconnue de ces illustres accusés, doit prouver au peuple combien il étoit égaré et trompé ; puisque sur le soupçon d'une conspiration reconnue pour imaginaire, ces cinq personnes avoient été désignées pour augmenter le nombre des victimes que sa fureur devoit immoler. Bon peuple Français, que vos ennemis ont rendu un moment injuste et cruel, n'oubliez jamais qu'il vaudroit mieux sauver cent coupables, que de faire périr un innocent, et sachez que M. l'abbé Sy...., grand partisan de la révolution, a dit de

nos Législateurs : ils veulent être libres, et ne savent pas être justes.

(11) M. le Baron de Bez..., qui a toujours veillé à la subsistance et à la tranquillité de la Capitale, a été mis en prison sans raison et sans formalité, ce qui a porté atteinte aux droits de l'homme et au droit des gens, puisqu'il est étranger, et n'auroit dû être jugé que conformément aux traités faits avec la Suisse. Comment dans un Royaume policé peut-on être coupables de deux manieres, en faisant une chose, ou en ne la faisant pas ? Si M. de B.... avoit refusé d'obéir aux ordres du Roi, il auroit été condamné paar un conseil de guerre, et il a manqué d'être puni pour avoir suivi les ordres de S. M. ; car après avoir échappé à la fureur du peuple, qui comptoit les massacrer comme MM. de F...., B...., L...., &c., le Comité des Recherches l'a fait rester six mois en prison, en produisant 300 témoins contre lui, dont il n'y en a pas un seul qui ait pu accuser cet Officier général, qui par un jugement du Châtelet a recouvré sa liberté, et a depuis encore été outragé par des libelles atroces et incendiaires. Cette affaire a, dit-on, couté à l'Etat plus d'un million ; il est vrai que les Provinces pourront bien exiger que la Capitale paie seule les frais des crimes de lèze-nation, la dépense de son approvisionnement, celle de sa Municipalité, de ses Districts, de sa garde-nationale, qui se monte, dit-on, à environ 200 mille francs par jour ; ainsi que les frais, qui ont été occasionnés par la désertion des gardes-Françaises, le pillage des magasins du Roi, et enfin le déplacement du Roi et de l'Assemblée Natio-

nale, qu'aucun balliage n'a ni demandé ni approuvé.

(12) M. le comte d'Albert de Rioms, officier général, distingué & désigné par l'opinion publique pour commander nos armées navales, si nous avions guerre, a éprouvé à Toulon, ainsi que MM. de Broves, du Castelet, Bonneval de Villages, le traitement le plus injuste et le plus atroce, sans aucune espèce de raison ni de formalité, et le peuple les a traînés au cachot dont la municipalité, qui a substitué la prison au cachot, n'a pas voulu les laisser sortir, sur un ordre du roi; et l'assemblée nationale, après avoir perdu plusieurs séances à écouter les rapports de cette affaire, dans laquelle un M. R... s'est permis de dire que si le roi avoit pensé comme M. d'Albert, son sceptre eût été plus d'une fois teint du sang de ses sujets; et M. Cha... de La.., connu par la prise des Annonciades, pour empêcher que les services de ce général n'ajoutassent à la bonté de sa cause, a dit qu'il étoit tems que les bonnes actions succédassent aux belles actions; ce qui a donné lieu à une estampe, dans laquelle on voit d'un côté la prise des Annonciades par le général La.., et de l'autre le Pluton, commandé par M. d'Al...., se battant contre 4 vaisseaux Anglais. Enfin, le brave général et ses officiers n'ont pu obtenir aucune espèce de justice ni de reparation; et le roi n'a pu que les plaindre. O tempora! ô mores!

(13) On fait une inquisition très-sévère sur les pensions, tandis que contre le vœu de leurs commettans et leurs sermens, les représentans de la nation ont accordé deux emprunts et une contribution patriotique du quart du revenu des Français, avant d'avoir fini la constitution et vérifié la légitimité

des dettes de l'état, ainsi que les comptes des chefs des finances. Il y a cependant une exception faite en faveur du général Lukner, qui a étonné beaucoup de monde, puisque depuis 1763 qu'il a une pension de 36 mille livres; il n'a passé qu'un mois en France pour servir au camp de Vaucieux en 1778; d'ailleurs le roi en lui accordant ce traitement, puisqu'il ne fut plus notre ennemi, ne céda qu'à la crainte, et quand il récompensa le vainqueur de Berghen, le maréchal de S....., le maréchal de C....., &c. il n'écouta que sa justice; ainsi on peut être étonné de la préférence, ou plutôt tout le monde auroit dû être traité également, car il sembloit impossible qu'un décret pût avoir un effet rétroactif, et il étoit de la dignité de la nation Française de se contenter de réformer les abus à l'avenir, en diminuant la somme fixée pour les pensions, et de ne pas retirer les graces d'un souverain, qui jusqu'ici avoit eu le droit d'en disposer à son gré.

(14) J'ai lu dans une brochure, que les biens du clergé étoient une éponge sacrée qu'on pouvoit pressurer dans le besoin; mais qui étoit bien précieuse à conserver; et je suis fort de cet avis. Lorsque le tiers-état vouloit déterminer les curés à la réunion des ordres, il lui faisoit les plus belles promesses; mais il les oublie toutes dans une nuit d'ivresse patriotique qui fut le tombeau des deux premiers ordres, et où chacun donna ce qu'il ne pouvoit pas donner pour ses commettans, notament le vicomte de N..., qui oublia, lorsqu'il donna l'exemple des sacrifices, qu'il étoit dit par l'article 57 de son cahier : Le vœu de la noblesse du bailliage de Nemours est qu'en demandant de supporter, avec tous les citoyens, les impositions de l'état, cet en-

gagement ne pusse porter atteinte à ses droits utiles et honorifiques. On vit un curé normand monter à la tribune pour dire aux communes : Quand vous nous avez invités, au nom du Dieu de paix à venir nous joindre à vous, c'étoit donc pour nous égorger. Enfin on obtint, par crainte ou par séduction, des ecclésiastiques leur renonciation à la dîme, et le sacrifice de plusieurs droits seigneuriaux ; ce qui prouve que l'assemblee, alors, admettoit qu'ils avoient la disposition de leurs biens : mais, quelque tems après, elle s'en empara, comme si c'étoit la nation qui eût fait les fondations qui existent, et comme si tous les biens donnés à l'église dans les provinces frontières, avant leur réunion à la France, ont jamais pu et peuvent appartenir à la nation ; enfin, comme si, lorsque les couvens ou les membres du clergé ont augmenté leurs possessions, ils avoient eu l'intention d'acquérir pour la nation. Voilà des réflexions qui m'auroient frappé, quand même j'aurois été législateur. Car la coalition des curés avec les députés des communes qui a entraîné la ruine du clergé et de la noblesse; et c'est l'exemple de quelques prélats qui a entraîné la majorité du clergé à quitter sa chambre. On a vu un prélat, qui depuis long-tems préfère l'agiotage aux devoirs de son état, sacrifier à ses vues de fortune et d'ambition les deux premiers ordres, dont ses bénéfices et son nom devoient lui faire embrasser la défense ; et, par une inconséquence impardonnable, afficher sur la propriété des biens du clergé une opinion absolument contraire à celle qu'il avoit manifestée il y a quelques années, comme agent du clergé, dans un procès contre le duc de Savoie au sujet des biens des

Célestins de Lyon, qui à l'estimation de cette maison, lui furent rendus, malgré l'opposition du clergé, comme devant revenir aux fondateurs. Ce prélat est devenu l'avocat des Juifs, avec lesquels il a, dit-on, des rapports; et on assure que nous pourrions bien quelque jour l'avoir en France pour patriarche.

(15) Montesquieu, que nos républicains traitent d'aristocrate, et qui seroit, je crois, fort étonné, s'il revenoit, de voir la suffisance de nos modernes Solon, a dit : Point de monarque, point de noblesse; point de noblesse point de monarque; mais on a un despote. Le despote est maintenant l'assemblée nationale, qui a usurpé toute espèce d'autorité, et qui, en soumettant la nation à ses loîx, à même surpassé les Décemvirs, qui disoient : Soyez vous-mêmes les auteurs des loix qui doivent vous rendre heureux : rien de ce que nous vous proposons ne passera sans votre consentement. (Voyez le despotisme demontré, et nullité du despotisme de l'assemblee). Montesquieu a encore dit : Abolissez dans une monarchie les prérogatives des seigneurs, du clergé, de la noblesse et des villes, vous aurez bientôt un état populaire, ou bien un état despotique. Il me semble que les privilèges pécunières, qui seuls pouvoient donner lieu aux plaintes du tiers-état, n'existant plus, d'après le sacrifice qu'en a fait généreusement la noblesse, avant même qu'on lui eût demandé, il n'y auroit nul inconvénient à laisser subsister la noblesse, qui pourroit exciter l'émulation, et deviendroit, comme dans son origine, la récompense de la valeur et de la vertu : d'ailleurs, l'égalite dont on parle

parle à chaque instant est une chimère, puisque le pauvre dépend toujours du riche ; et il me semble qu'un Montmorency, quelque pauvre qu'il soit, s'il se conduit bien, mérite plus de la nation qu'un millionaire qui s'est presque toujours enrichi aux dépens de l'état. Mais comme il paroît que les chefs de la faction Jacobite, qui, en donnant des loix à l'assemblée, décident le sort de 24 millions d'hommes, ne nous ont laissé une démocratie royale que pour nous amener ensuite aux républiques fédératives, on a voulu écraser et anéantir la noblesse, qui étoit l'essence de la monarchie, et qui fut toujours le soutien du trône et des souverains ; c'est ce qui a fait dire à Montesquieu que « la noblesse anglaise s'ensevelit » avec Charles I sous les débris du trône » ; et le duc de Vendôme disoit à François I : « Je parle au nom d'un » ordre qui sait mieux agir que discourir ; nous vous of- » frons, Sire, la moitié de nos biens ; si la moitié ne suffit » pas, la totalité ; et par dessus, nos épées, et jusqu'à la » dernière goutte de notre sang » : mais ceux qui ont été témoins de la révolution ont pu dire : « Qu'est donc » devenu la noblesse française » ? avec autant de raison que M. Burcke, dans la chambre des communes en Angleterre, a dit : « J'ai trouvé sur la carte un grand blanc, » un vuide, une lacune ; c'est l'espace jadis occupé par la » France, la seule puissance, quand la France étoit une » puissance, qui pût éveiller et mériter notre jalousie ; » mais aujourd'hui la France est un être abstrait, et c. » Tels sont les sentimens que nous inspirons aux autres nations, dans un moment qui pouvoit être bien glorieux pour nous, si chacun n'eût cherché et desiré que le bonheur général.

(16) Les Parlemens, quel que fût leur motifs, eurent grande raison de refuser, en 1788, d'enregistrer de nouveaux impôts, puisque cela rendoit indispensable la convocation des Etats-Généraux; mais le Parlement de Paris fit ensuite une inconséquence impardonnable en consentant à la prorogation d'un impôt. On sait avec quel zèle M. d'Ep.... combattit toujours contre le despotisme; il devint une de ses victimes, et fut arrêté siégeant à la cour des Pairs par les mêmes gardes françoises qui, servant tour-à-tour le despotisme et la licence, ont ensuite pris la Bastille et quitté leurs drapeaux. Ce magistrat, ferme dans ses principes, mais qui, partisan de la liberté, redoute plus encore l'anarchie que le despotisme, étoit, ainsi que MM. Bergasse, Mounier, Lally T..., un véritable ami du peuple; mais les héros de la licence ont calomniés les défenseurs de la liberté, et ont aveuglé le peuple sur ces vrais intérêts. On vit, en 1788, les tribunaux inférieurs faire cause commune avec les parlemens; et la France resta, même après les édits du 8 Mai, plusieurs mois sans Justice: mais comme cette réunion avoit fait échouer les projets du despotisme ministériel, les Ministres, adoptant le principe DIVIDE ET IMPERA, cherchèrent à semer la division dans la Magistrature, ainsi que dans tous les Ordres de l'Etat, et ce moyen a eu tout le succès qu'on pouvoit en attendre, pour produire une révolution, dont les chefs comptoit tirer un parti avantageux; et l'on doit voir combien l'esprit d'insurrection et de licence a fait des progrès rapides, puisqu'en 1788 vingt-quatre millions d'hommes sont restés, plusieurs mois, sans aucune espèce de Tribunal à redouter, et que, pendant ce tems-

là, toutes les Provinces ont été assez tranquilles, et même la Capitale ; on a continué à payer les impôts, et il ne s'est pas commis plus de crimes que dans un autre tems ; au lieu qu'en 1789 on a cessé de payer les impôts dans plusieurs endroits, sur-tout les droits d'entrée, les aides et la gabelle, et le peuple, égaré par les factieux, s'est porté à des atrocités, même dans le palais de son maître, que la postérité ne pourra jamais croire, et a commis des excès dans tous les genres. On a vu un fils, coupable du plus grand des forfaits, sous les yeux même du Roi et de l'Assemblée Nationale, arraché par ce peuple de Versailles au supplice qu'il avoit justement mérité, sans que cette affaire ait eu aucunes suites : on a vu des brigands se répandre dans tout le royaume pour brûler, piller, assasiner, sans qu'on l'ait empêché. Le pouvoir exécutif étoit sans moyens, puisque la plus grande partie des troupes réglées, étoient séduites, et que les milices nationales ne sont pas à ses ordres ; les Loix étoient muettes, puisque les Tribunaux étoient sans force et les Représentans de la Nation n'apportoient aucun remede à nos maux. On a vu même un Député surnommé Véronnet à cause de son âge, qui eut l'audace ou plutôt l'atrocité de dire en parlant du massacre de MM. Ber. . . . et Fou.... « le sang qui coule est-il donc si pur, qu'on n'en puisse verser quelques goutes, » et le monstre qui a osé proférer ces paroles infâmes, est resté impuni au milieu des Députés de la Nation, qui auroient tous dû être purs et irréprochables, et qui alors n'auroient pas eu besoin de se déclarer INVIOLABLES. Le Comte de M.... appelle les cruautés du peuple « les pustules de la liberté. » Enfin un des héros de la révolution qui a été une des

principales causes de la dernière guerre qui a ruiné la France, mais qui a procuré à ce militaire un avancement rapide, et des possessions considérables, et dont l'ambition effrénée a beaucoup contribué au bouleversement de la monarchie française, ce jeune disciple d'un grand homme, a dit dans l'assemblée, « pour la révolution il » a fallu des désordres, car l'ordre ancien n'étoit que » servitude, et dans ce cas l'insurrection est le plus saint » des devoirs ». Ainsi le respect dû à la religion, à ses père et mère, etc. ne sont plus les premiers devoirs ; quelle affreuse morale ! Mais revenons aux parlemens : il est certain qu'il existoit dans ces tribunaux beaucoup de magistrats intègres et très-instruits, et que leur fortune les rendoit tous, en général, peu susceptibles de séduction. On a voulu, à deux époques différentes, les remplacer par les conseils supérieurs et les grands bailliages, mais on a dû être peu content de ces deux essais. Nous venons de voir les membres du parlement de Bretagne braver tous les dangers, plutôt que de manquer à leurs sermens et à leurs devoirs, et M. Ch. leur plus cruel ennemis, a été forcé, même en les accusant, à la vérité sans preuves, de rendre hommage à leur intégrité et à leur désintéressement ; cependant il paroît que les membres des parlemens, en général, ne se soucieront pas d'entrer dans les nouveaux tribunaux, et ceux de Bretagne ne le pourroient pas, même sans inconséquence ; voilà une province qui perd 112 magistats, dont les principes de probité et d'honneur sont connus, et toutes les autres provinces feront des pertes plus au moins considérables dans le même genre. Enfin la cour de révision qu'on projette d'établir, et où les architectes de notre constitution comptent jouer un

grand rôle pourra être un jour changé en Cour Plenière par un Roi despote qui cessera de convoquer la Nation, et alors on dira que l'Assemblée Nationale de 1789 a été l'exécutrice téstamentaire de M. de l'Arche.... de S....

(17) On a vu un Régiment qui, dans le tems de BROUSSEL, pendant la fronde, avoit refusé le service ; qui, en 1788, avoit servi le despotisme ministériel, dont let Soldat à Ettingue avoient mérité le nom de Canards du Mein, mais qui dans le tems de l'insulte de Réveillon avoient fait leur devoir, se laisser séduire par des filles et de l'argent, abandonner leurs drapeaux, et quitter même la garde du Roi ; et tandis que Sa Majesté en récompensoit quatre ou cinq qui lui étoient restés fidéles à Versailles, on donnoit des médailles aux autres a Paris, pour avoir conquis la Bastille. Si le peuple de Paris eût raisonné, il auroit songé que cette prison n'étoit jamais destinée pour lui, et que le Roi, ayant accordé la suppression des lettres de cachet, il étoit inutile de raser un fort, qui pouvoit sauver la Capitale, si elle étoit jrmais attaquée par les ennemis. On a vu la Société du Palais Royal députer directement à l'Assemblée Nationale, en faveur de quelques Soldats que le peuple, de son autorité avoit délivrés, et M. de Cl.... T.... dit « les héros » de la liberté ne peuvent être regardés comme déser» teurs de la patrie ». Tous les soldats qui sont venus à Paris ou dans les environs, ont reçu un argent immense, et disoient qu'ils désertoient ou désobéissoient à leurs chefs par patriotisme ; il n'y a presque pas de Régiment qui n'ait eu quelque insurrection, et on recevoit dans la

Milice de Paris tous les déserteurs de l'armée du Roi, comme s'ils venoient d'un pays ennemi; le premier Régiment de France, après avoir abandonné son Maître, a repris de force, quand il a voulu sa garde; mais sous un autre habit, et n'est plus ni à la solde, ni aux ordres du Roi, AURI SACRA FAMES. Non, jamais la postérité ne pourra croire la conduite de l'armée françoise, qui a oublié ce qu'elle devoit au Roi, à ses Généraux et à ses Chefs, et il n'y a aujourd'hui qu'une guerre qui puisse rétablir la discipline et la subordination que les DROITS DE L'HOMME ont achevé d'anéantir; je cite avec plaisir les Régimens de ROYAL-ALLEMAND, Cavalerie, NASSAU et SALM SALM, comme n'ayant pas perdu à Paris un seul homme.

(18) Un Député a osé traiter les Militaires de brigands, et l'armée françoise s'est contentée d'une lettre de lui, par laquelle il ne nioit pas le propos, mais se contentoit de l'interprêter à sa manière; un autre les a traités d'assassins, et en a été quitte pour être rappelé à l'ordre. Depuis quand le titre de Député donne-t-il le droit d'insulter impunément? Cela est inconcevable.

(19) Graces à la société des amis des Noirs, qui a beaucoup de rapports avec les Anglois, il y a à parier que, de manière ou d'autre, nous perdrons nos colonies, et cette perte, qui ruinera notre commerce, nous fera tort par année de 80 millions (voyez l'adresse de Bordeaux), et si l'on détruit en france l'Ordre de Malte, comme on ne veut laisser aucun avantage à la Noblesse, nous perdrons aussi notre commerce du Levant, qui nous rapporte beaucoup plus que l'Ordre de Malte ne

coûte à la France ; mais nos Législateurs disent de sang-froid, « que la Nation n'a pas besoin de secours » étrangers ».

(20) Tous les Marchands sont presque ruinés, mais l'uniforme leur tourne la tête ; d'ailleurs ils vont tous espérer de devenir membres des Municipalités, des Districts, des Départemens, et pendant quelque tems encore leur vanité va être trop flattée, pour qu'ils s'apperçoivent du tort réel et irréparable que leur a fait la révolution ; il faut cependant convenir qu'il y a déja beaucoup de gens raisonnables parmi eux qui conviennent que les grandes villes, et sur-tout Paris, sont ruinées ; car la diminution des fortunes empêchera bien des personnes d'y demeurer ; d'ailleurs les étrangers y venoient pour s'amuser, et les gens riches y venoient pour obtenir des graces de la Cour ; mais comme les plaisirs et les graces sont exilés de la Capitale, et que d'ailleurs il y a des Comités de Recherches qui font regretter l'ancienne police, Paris verra chaque jour diminuer le nombre de ses habitans, et reconnoîtra ses fautes, mais quand il n'en sera plus tems.

(21) Les Arrêtés du 4 Août, en mettant à tous les François les armes à la main, ont fait tort à l'agriculture, et ils ont servi de prétexte à toutes les horreurs qui se sont commises depuis cette époque, et ils font beaucoup de mal aux paysans mal à leur aise, qui, ayant bien de la peine à payer annuellement leurs redevances, ne pourront donc en fournir le capital, et qui au moyen des inféodations que leur faisoient les Seigneurs ; et qui sont défendues, trouvoient, à force de travail, le moyen d'améliorer les objets qui leur

étoient concédés ; maintenant un homme riche cherchera à acheter toutes les terres de sa Paroisse, afin de n'avoir plus pour voisin que ses Fermiers, qui dépendront toujours de lui.

(22) Il est bien étonnant que parmi le grand nombre d'Avocats qui se trouve à l'Assemblée Nationale, il y ait aussi peu d'Orateurs, et qu'il n'y en ait pas même un seul qui puisse le disputer aux premiers Orateurs des autres Ordres. Le Clergé à MM. l'Abbé MAURY, l'Abbé de MONTESQUIOU, l'Evêque de NANCY, etc. La Noblesse, MM. de MIRABEAU, D'EPREMESNIL, CLERMONT-TONNERE, CASALES, etc. On ne se fait pas d'idée combien MM. Tar..., Ca..., Th.... ont perdu à être mieux connus, et si la révolution sert leur ambition, ce ne sera, dit-on, qu'aux dépens de leur réputation,

(23) Les ouvriers par-tout sont sans ouvrage, et si un grand nombae n'avoit pas trouvé dans la révolution des moyens de gagner aisément de l'argent, on ne sait pas comment ils auroient tous pu vivre; mais cette nouvelle manière a cela de fâcheux, que les Ouvriers honnêtes ne voulant pas gagner de l'argent en se prêtant à des projets, ou à des actions malhonnêtes, elle n'est profitable que pour les mauvais sujets.

(24) Les épaulettes ont si fort enchanté les Comédiens, qu'ils ne songent pas que la révolution les a ruinés, et que les Spectacles, au moins une partie, ne pourront subsister. Le fameux BORDIER a voulu à Rouen jouer un grand rôle, et avoit ameuté le peuple ; mais, malgré les efforts du Chef de la Magistrature, il a été

pendu, comme il le méritoit, ainsi qu'un nommé JOURDAIN, Avocat de Lizieux.

(25) M. l'Arch. de P.... dont la piété, la bienfaisance et l'humanité sont universellement connues, a été lapidé à Versailles par le peuple, à cause de sa façon de penser, comme si les opinions n'étoient pas libres ; et la nuit du 5 octobre, un Orateur du peuple, dans l'Assemblée Nationale, a osé l'accuser » de donner de l'argent pour empêcher les moulins de moudre, » et cette calomnie atroce est restée impunie ; enfin ce Prélat vertueux s'est vu forcé à s'expatrier, pour empêcher un nouveau crime qu'un peuple ingrat et forcené auroit pu commettre, et qui eût à jamais déshonoré la Nation.

(26) On voit plus que jamais, dans ce moment-ci, des brigands, sur-tout en Bretagne, en Limousin, en Quercy, brûler et piller les châteaux et les fermes, et dire que c'est par ordre de l'Assemblée Nationale et du Roi ; il n'y a pas d'excès auxquels les paysans encouragés par l'impunité, ne se soient portés dans certains cantons ; on en a même vu pousser la barbarie jusqu'à déterrer le cadavre d'un gentilhomme mort depuis quelque tems, et brûler ses os pour insulter même à sa cendre ; cependant jusqu'ici on n'a pas le plus petit tort à reprocher à la noblesse, et l'on a vu en Bretagné le comte DE PINIEUX faire distribuer à ses paysans la somme qui leur étoit destinée quoiqu'ils eussent pillé son château, et M. DE BLOSSAC apprenant le pillage du sien, demanda d'abord, a-t-on sauvé au moins le drap que j'avois acheté pour les pauvres ? Au reste, il ne faut du tout imputer ces excès aux habitans des campagnes, mais aux ennemis

du Roi et de l'Etat qui veulent anéantir la Noblesse et exciter une guerre civile entre les gens qui n'ont rien, et ceux qui ont des propriétés.

(27) Tout le monde convient que les capitalistes toujours protégés par M. N... ont dû gagner immensément à la révolution, et ont fait voyager le numéraire, ou l'ont accaparé, de sorte qu'il est devenu fort rare au moment où tout le monde a porté son argenterie à l'Hôtel-de-la-Monnoye, c'est ce qui fait que tout le monde demande que sont devenus les dons patriotiques, les boucles, la vaisselle ? etc.

(28) Il y a un grand nombre de Journalistes stipendiés pour entretenir l'esprit d'insurrection et tromper le peuple, notamment MM. To..., Ma..., de M... Prud..., ce dernier sur-tout vend un nombre infini de Révolutions qui, quoique mal écrites, sont fort dangereuses pour le peuple qui les lit avec plaisir ; ces trois derniers ont fait tous leurs efforts pour indisposer les esprits contre M. de B... et ce n'est pas leur faute s'il a été pleinement justifié. Tous les Journaux de l'Assemblée Nationale s'accordent aussi pour tromper le public, excepté le BULLETIN réuni au MONITEUR depuis peu, et à l'exception du JOURNAL POLITIQUE NATIONAL, dont l'Auteur a eu le courage de dire la vérité, dans le moment même où la licence étoit sans bornes ; » le Mercure de France, et la Gazette de Paris qui doivent avoir un grand nombre d'abonnés parmi les gens honnêtes et raisonnables, » le reste ne vaut pas l'hon» neur d'être nommé » il y a encore quelques feuilles périodiques, telles que » les Actes des Apôtres, les » Dîners, le perquisiteur, les Sottises de la Semaine,

qui sont fort courues et qui offrent des numéros charmans ; mais pour rendre odieux au peuple tous les ouvrages qui pourroient l'éclairer sur ses vrais intérêts, on ne manque pas de publier dans les Révolutions des sieurs Prud.. et des M.. dont le dernier jadis apologiste d'un Ministre, est l'Auteur de deux brochures incendiaires : » Discours de la lanterne aux Parisiens, et la » France libre, » dont la derniere a été brûlée à Toulouse par Arrêt du Parlement, et dans toutes les feuilles à deux sols, que les Auteurs de ces Journaux et de ces feuilles sont payés par les ARISTOCRATES.

(29) On a rendu odieux au peuple le nom D'ARISTOCRATE, qui dans son vrai sens signifie « un sage, un excellent commandant, et c'est maintenant la plus grosse injure que les crocheteurs même puissent se dire. Un cheval de fiacre qui ne va plus, est un ARISTOCRATE, un voleur est un ARISTOCRATE, un chien qui mord, est un ARISTOCRATE, etc. Et il n'y a rien de moins ARISTOCRATE que les Députés qu'on désigne ainsi, puisqu'ils veulent un Roi et un Gouvernement Monarchique. Ce sont les chefs des Jacobins, car il y a beaucoup de Séides et Prolétaires, qui sont vraiment ARISTOCRATES et même DESPOTES, et il va y avoir l'aristocratie des Municipalités, des Districts, des Départemens, etc. Pauvre peuple avec les mots de « véto, constitution, grand-œuvre, législature, aristocrate, etc. dont vous n'entendez pas un seul, on vous fait faire tout ce qu'on veut ; et quelles sont les personnes qui vous guident ? informez-vous de leur conduite, de leurs mœurs, et sachez s'ils sont dignes de votre confiance. Quand vous avez eu besoin, vous ne vous êtes jamais adressé à

ceux qui vous trompent aujourd'hui, mais bien à ceux dont vous ravagez les propriétés ; voyez donc votre erreur et sur-tout « ne faites jamais à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît, telle est la devise d'un honnête-homme ; méfiez-vous de celui qui vous conseille le contraire.

(30) L'insubordination des troupes, et sur-tout des Gardes-Françoises, a été la premiere cause de la révolution; mais ce qu'il y a de singulier, c'est que ce sont les Colonels qui faisoient donner le plus de coups de bâtons, qui sont aujourd'hui les plus populaires, le régime Prussien qui avilissoit nos soldats, et le changement continuel d'ordonnances qui dégoûtoit nos Officiers, avoient fait du tort à l'excellent esprit de nos troupes ; mais la conduite de beaucoup de régimens n'en est pas moins blâmable. C'est la garnison de Metz qui est restée la plus fidele au Roi et qui s'est le mieux conduite, grace à l'esprit qui y regne et aux soins du Marquis de B... qui s'est parfaitement conduit. Les régimens Allemands et Suisses qui sont venus l'été dernier près de Paris, n'ont presque pas perdu d'hommes, il y en a plusieurs qui n'en ont pas perdu un seul, il n'en est pas de même des régimens François.

(31) Ce fut M. l'Ev... d'A... qui releva les Députés du serment qu'ils avoient fait entre les mains de leurs commettans qui devoit être sacré, et depuis ils ont juré de maintenir une constitution contraire à leurs cahiers, et conséquemment à leur premier serment ; il est vrai que le dernier est nul par le fait, puisque la Nation seule a le droit d'accepter une constitution de concert avec le Roi, et qu'ils ne peuvent que la proposer.

(32) Si le Roi, comme on l'a déjà dit, avoit fait vérifier en sa présence les pouvoirs des trois Ordres, cela auroit évité bien des discussions qui ont aigri les esprits, mais le Tiers-Etat ayant obtenu la double représentation auroit toujours voulu opiner par tête, au lieu que s'il n'avoit fourni que le tiers des Députés, quoiqu'il eût pu compter sur les Curés en général, il auroit préféré l'opinion par ordre; au reste tout cela auroit pu s'arranger en formant deux chambres, et en donnant au Roi le véto absolu qu'il doit avoir, et il faudra bien un jour en revenir là. (Voyez le despotisme démontré, l'adresse aux amis de la vérité, les ouvrages de MM. de de Lally, Bergasse, Mounier, etc.)

(33) Les impôts territorial et du timbre avoient de garnds inconvéniens, sur-tout le premier, qui feroit tort à l'agriculture, qui attaque directement les propriétés, étant en nature, et dont la recette seroit très-dispendieuse, le secoud peut être utile pour atteindre les capitalistes et tous les gens qui ont leur bien en papier, mais il étoit trop étendu dans l'Edit de 1788.

(34) Il est certain que la division semée entre les trois Ordres, fut l'ouvrage des ennemis de l'Etat, et il est fâcheux pour les Communes d'avoir dû la réunion des deux premiers Ordres à UNE CIRCONSTANCE IMPÉRIEUSE, puisque dans le regne de la liberté les opinions doivent au moins être libres.

(35) Tout le monde sait qu'il a existé une faction considérable dans l'Assemblée Nationale, et qui s'y est même démasquée publiquement, lorsqu'il a été question

de la succession à la couronne, le souvenir seul ainsi que celui du 14 Juillet et du 6 Octobre, doit faire rougir tout François qui aime son Roi et sa Patrie.

(36) On peut, dit-on, en parlant de M. B... dire avec vérité HONORES MUTANT MORES, on a été bien étonné de l'entendre dire au Roi le 14 Juillet en lui présentant les clefs d'une ville armée sans la permission de son maître, « Henri IV avoit conquis son peuple, aujourd'hui c'est le peuple qui a conquis son Roi. Si Sa Majesté eût pu évoquer l'ombre du grand Henri pour l'accompagner, elle eût seule arrêté les paroles sur les levres de l'orateur. Le 6 Octobre où le Roi eut des gardes fideles égorgés, et manqua de perdre son auguste compagne par le plus grand des forfaits, M. B... glissa avec adresse dans son discour au Roi que C'ÉTOIT UN BEAU JOUR. Qui pouroit jamais croire que c'est le même homme qui avoit dit dans un de ses ouvrages, » tout ce » qui est révolution est une source de maux, il n'avoit sûrement pas lu dans sa planette le rôle qu'il devoit jouer un jour.

(37) Ce qui fâche les personnes qui sont vraiment attachées au Roi, c'est de ne voir dans ceux qui l'entourent aucun homme qui joignant de la probité à du caractere, puisse l'aider de ses conseils et lui prouver qu'il est souvent trompé par ceux qui lui doivent le plus; il est vrai que comme presque tous ceux qui ont pris le parti du Roi ont été sacrifiés, personne n'ose peut-être plus lui dire la vérité. Au reste, il faut espérer que la Nation Françoise reconnoîtra ce qu'elle doit au Roi, et lui rendra son autorité, ses prérogatives, dont il n'auroit jamais dû être dépouillé un seul instant.

(38) Il est très-vrai que nous avons passé si subitement de l'esclavage à la licence, que nous n'avons pas joui un seul instant de la vraie liberté, quoique le vœu du Roi et de la Nation fût unanime à ce sujet; mais nous avons été les dupes et les victimes de quelques ambitieux dont nous aurions dû pénétrer les projets.

(39) Les provinces frontières seront conquises, et vraisemblablement par les puissances voisines, ou s'y réuniront d'elles-mêmes; mais celles de l'intérieur seront long-tems agitées, si le Gouvernement Monarchique n'est pas rétabli tel qu'il doit exister.

(40) L'Assemblée Nationale a empêché les Etats de Dauphiné de s'assembler, et au lieu de convoquer tous les Bailliages pour leur soumettre ses opérations et demander d'autres pouvoirs, craignant vraisemblablement les reproches de ses commettants, elle n'a pas voulu les réunir, et a blâmé un arrêté des Etats du Cambresis, parce qu'ils n'approuvoient pas ses augustes décrets, elle a même décrété, ce qui a fort étonné, que les Députés ne pourroient être rappellés; car il paroît tout simple que les commis soient aux ordres des commettans, pour le tems seulement qu'ils veulent bien les employer et les payer.

(41) Les Députés ont voulu anéantir jusqu'au nom des provinces, et ont compté se soustraire par la nouvelle division du Royaume au compte qu'ils doivent rendre de leur conduite à leurs commettans; mais les départemens et même tous les François ont le droit de leur demander s'ils ont suivi leurs cahiers et leurs sermens,

et il faut convenir qu'il y a des Députés qui n'ont jamais voulu s'en écarter; il est vrai que c'est le petit nombre, et il n'y a pas un seul Député des Communes, même de Bretagne, qui ait demandé des pouvoirs plus étendus à ses commettans.

(42) La nouvelle constitution ne peut être que provisoire jusqu'à ce que la Nation assemblée par Bailliages ou départemens l'ait approuvé, et qu'elle ait été sanctionnée LIBREMENT par le Roi, en vain nos représentans voudroient-ils nous enchaîner la puissance de la Nation ou celle des autres législatures, comme ils ne sont Députés qu'en vertu de leurs cahier, qu'ils les lisent, ils y verront ce qu'ils devoient faire et ce qu'ils pouvoient faire; mais qu'ils songent qu'ils ne se sont pas déclarés infaillibles, et qu'ils n'oublient pas cette maxime *errare humanum est, diabolicum perseverare.*